


PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

SECTION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES PYRÉNÉES DU S.N.U.i.p.p.

Ecole J.Ferry rue A.Breyer 65 000 TARBES ☎ 05 62 34 90 54 fax : 05 62 34 91 06

internet : www.snuipp.fr/65

courriel : snu65@snuipp.fr

feuilles de paye émises pour les personnels AVS-CO et AVS-I ne permettent pas l'égalité des droits suivant qu'elles sont éditées par le rectorat ou par le collège mutualisateur. Il nous remercie de l'avoir informé de cette situation. Concernant l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, il est intervenu hier lors de la CDA pour demander qu'une réflexion globale soit engagée sur la pertinence de certaines demandes lui semblant inadaptées (âge, intérêt de l'enfant, ...).

12. **Bilan de l'aide personnalisée (quantitatif et qualitatif) :** nous demandons que ce bilan soit réalisé. Même s'il pense que le bilan qualitatif sera plus difficile à faire, il s'engage à la mettre en chantier. Nous rappelons que nous demandons le retour aux 26 h d'enseignement pour tous les élèves, que ce dispositif présente des inconvénients non négligeables en terme de rythmes biologiques des enfants, qu'il ne compense pas la disparition des postes de RASED, que pour certains enfants c'est la suppression des 2 h hebdomadaires qui crée la difficulté, que les enfants qui en auraient le plus de bénéfice ne sont pas forcément présents (même constat pour les stages vacances), et que si nous sommes résolument opposés à ce dispositif, il s'impose à nous et justifie que nous prenions toute notre part à cette évaluation puisqu'il s'agit d'une question professionnelle. L'IA signale toutefois que 2 aspects qui faisaient souci dans ce dispositif, à savoir la stigmatisation des élèves en difficulté et le recueil de l'adhésion des Parents, ont été évités par l'implication et le sens des responsabilités des collègues.
13. **Accompagnement éducatif (Jean Macé ?) :** le SNUipp était intervenu lors de la CAPD de fin d'année pour demander que l'école Jean Macé puisse bénéficier de ce dispositif, étant données que cette école reçoit les enfants de l'école maternelle Louise Michel classée en ZEP. L'IA avait donné son accord et la proposition a été faite à cette école. L'enveloppe budgétaire est sensiblement la même que l'an dernier, et il a revu la répartition des moyens entre 1er degré et collèges étant donné que davantage de collèges ont présenté des projets pour cette année scolaire.
14. **Les moyens de fonctionnement de l'école :** ADSL partout ? presque; le Conseil Général a lancé un plan d'équipement pour qu'il n'y ait plus de « zones blanches » dans le département; impression circulaires, affiches, documents élections Parents d'Elèves, ... , les disparités entre les communes donc les écoles (loi de décentralisation) s'aggravent et nous préoccupent : il nous accorde que les budgets de fonctionnement des inspections étant orientés vers l'économie, certaines tâches sont transférées aux écoles par ricochet. Nous lui faisons remarquer que les inspections sont dotées de façon équitable par l'Etat , alors que ce n'est pas le cas des écoles puisqu'il n'existe aucune instance de régulation. Il ne nous dément pas , mais souligne qu'il n'a aucun moyen d'agir sur cette question. Nous demandons qu'un groupe de travail puisse réfléchir à cette question, et s'il ne dit pas non, nous demandons si nous avons pris contact avec l'Association des Maires du Département à ce sujet, ce que nous allons faire.
15. **Comité Technique Paritaire :** effectifs en hausse dans le 65, scolarisation des 2 ans, UPI à Jeanne d'Arc ? : nous finissons l'audience en abordant ces questions qui concernent le CTPD : les premiers retours de l'enquête que nous avons adressée aux écoles montrent une augmentation globale des effectifs à la rentrée par rapport à ceux qui étaient attendus fin juin; l'IA n'a pas encore les données 1er degré; nous lui demandons s'il envisage la possibilité de fermer une ou des classes alors que la rentrée est faite, il nous répond que, sauf situation catastrophique massive, il ne le souhaite pas. Il aurait déjà pris des mesures en ce sens lors de la pré-rentrée. Concernant la scolarisation des enfants de 2 ans, (maintenir la possibilité pour tous les Parents qui le désirent est la position que le SNUipp défend), nous pensons que le fait de fermer des postes dans les écoles maternelles publiques ouvre une voie royale aux écoles privées. A sa connaissance, ce n'est pas encore le cas : il nous annonce une baisse de -70 élèves dans les écoles privées en cette rentrée. A propos de l'implantation de l'UPI à Jeanne d'Arc, il considère que cela permet la continuité pour les élèves des écoles privées et que ce choix a été présenté aux familles. L'UPI de Victor Hugo est au complet et chaque élève a trouvé une place en respectant le choix des familles. La situation est moins tendue que l'an passé, mais il y a une nécessité à créer d'autres CLIS et UPI dans le 65.

Magali Laborde, Joëlle Noguère, Pierre Torrès



LE BULLETTIN 65 ECOLES ET COLLEGES

déposé le 25/09/2009

dir. de publication :
M. Fochesato
N° CPPAP
0 410 5 072 83
n° ISSN 1247-4452
Imprimé au Siège
Mensuel Prix : 1,53€

N°105

sept 2009

Et si nous parlions d'idéal ?

Rien n'est plus démobilisant, quand les coups pleuvent, que les intentions se précisent, que la difficulté s'accroît chaque jour, que de regarder vers l'avenir et de ne trouver aucune perspective. Comment continuer à trouver l'énergie nécessaire pour assumer, assurer, les responsabilités chaque jour impérieuses que la vie nous impose ? Bien sûr, les implications ne sont pas les mêmes quand il s'agit de trouver un emploi, nourrir sa famille, la loger, permettre à ses enfants de s'engager dans des études, ou se déterminer par rapport à l'évolution de son métier.

Cependant, à y regarder de plus près, il n'y a pas autant de différences qu'il y paraît. D'abord, parce que ce qui nous rapproche, c'est qu'un jour ou l'autre nous serons les cibles des attaques. Ensuite, parce que chaque jour qui passe nous conduit à faire des arbitrages de plus en plus sévères entre des choix qui n'opposent plus des dépenses superflues à des dépenses indispensables, mais bien entre des dépenses toutes indispensables. Parce que ces choix répétés nous plongent dans la morosité et nous conduiront in fine, nous aussi, à ce désespoir que d'autres connaissent déjà. Enfin, parce que ce qui nous manque le plus, loin de biens matériels dont on n'imaginait pas il y a peu, pouvoir se passer aussi aisément, ce qui nous manque vraiment, c'est l'espoir que grâce à ces renoncements, tout va s'améliorer.

Le temps passe. Nous avons renoncé à des salaires qui augmentent, nous avons renoncé à des conditions de travail qui s'améliorent, nous avons renoncé à penser que chacun a droit à la dignité, aux soins, à un logement décent, à la justice, à l'accès au savoir. Nous avons renoncé à penser que les années à venir seraient plus douces que les années passées. Nous avons renoncé à penser qu'il y a d'autres choix possibles. De renoncement en renoncement, nous voilà ainsi dépouillés de l'estime de nous-mêmes. Le discours dominant a fait perdre au travailleur la fierté de son travail, au fonctionnaire la fierté de sa mission, au penseur la fierté de sa pensée, au militant la fierté de sa lutte. L'esprit du temps tourne tout en dérision. Il fait des gorges-chaudes de toute aspiration à la dignité. Seul le consommateur est encore digne d'attention, trompeusement choyé, loué, glorifié. L'idéal se réduit pour lui à la vision d'un bipède enchaîné à son cadavre, isolé dans sa bulle et déambulant dans les rayons d'un gigantesque hypermarché mondialisé.

Et pourtant, peut-on continuer à avancer en n'ayant plus aucun projet collectif pour défendre le seul objectif valable : celui du progrès pour tous. Peut-on envisager sa vie comme une succession de jours de plus en plus épuisants, sources de colères et parfois de honte. Se dire que cette vie aura été à ce point inutile, que rien de meilleur ne peut en jaillir que d'enrichir les riches et appauvrir les pauvres, laisse un goût amer. S'abandonner à la fatalité encourage le cynisme des puissants.

Nous devons à ceux qui nous ont précédés, à nous-mêmes et à ceux qui viendront de reconstruire un idéal. Sinon, nous ne sortirons pas du piège de la désespérance ...

Joëlle Noguère et Roselyne Bergé-Sarhou

sommaire

- Page 1 : Editorial
- Pages 2-3-4 : Compte rendu Audience IA
- Page 5 : Prime évaluation Réunion Info Syndic
- Page 6 : Lettre type Sondage CSA
- Page 7 : Rencontre Conseil Général Base élèves
- Page 8 : Compte rendu CAPD
- Page 9 : Attributions CTP et CAPD
- Pages 10-11 : Grippe A H1/N1
- Pages 12 - 13 : Compte rendu CTP
- Page 14 : Votation La Poste
- Pages 15-16 : Partenaires écoles

Le Bulletin Ecoles & Collèges du SNUipp65 : le seul mensuel syndical des Hautes Pyrénées pour la profession

Nous avons souhaité rencontrer M. l'Inspecteur d'Académie pour faire le point avec lui sur un certain nombre de questions qui se posent en ce début d'année scolaire. Elles portent à la fois sur des problèmes d'ordre général et départemental.

1. **Réunions CAPD – CTP le jeudi de préférence pour éviter de mobiliser des moyens de remplacement :** l'IA est d'accord en regard de la situation du remplacement dans le département.
2. **Réforme de la formation : que vont devenir les maîtres formateurs ? Quelles seront leurs missions ? Auprès de qui ?** : l'IA est conscient de l'importance de la compétence de ces personnels, PIUMF, PEMF, Conseillers Pédagogiques, et ne souhaite pas priver le département de leur expertise; cependant, leurs missions n'étant pas encore définies dans le nouveau protocole de la formation initiale, il ne sait pas quel sera le dispositif pour ces personnels. Ils restent à ce jour les référents des stagiaires sur les temps de stage en responsabilité. Il pense également qu'ils pourront intervenir sur la formation notamment dans le cadre du projet académique « du traitement de la difficulté scolaire ». Il réfléchit sur le peu de postes de PEMF qui fonctionnent dans le 65, et envisage d'élargir la possibilité de conserver le statut de PEMF aux collègues qui décideraient de quitter l'école sur laquelle ils exercent ; il pointe le manque de ces postes en école maternelle.
3. **Agence du remplacement : où en est-on ?** L'IA nous indique qu'à sa connaissance une mission serait confiée à M. de la Casagrande qui devrait travailler sur la question.
4. **Retraites : problème pour les collègues :** nous informons l'IA que la restructuration académique des services (2 postes au rectorat pour gérer tous les dossiers de départ à la retraite de l'ensemble de l'académie alors qu'il y en avait 1 par département) a des conséquences pour les collègues. La circulaire du Recteur qui indiquait que les collègues devaient déposer leur dossier 18 mois avant la date du départ prévue sans possibilité de revenir sur leur demande pour des motifs autres qu'une modification imprévisibles de la situation personnelle de l'enseignant, excluant par exemple, la possibilité de retirer son dossier pour pouvoir bénéficier d'une promotion, alors que cette injonction rectorale est en contradiction avec le droit des fonctionnaires en la matière (cf le Kisaitou). Nous lui indiquons que la DIPER interrogée nous a informé que si de nombreux collègues retardaient le traitement de leur dossier de retraite, ils risquaient de ne pas percevoir leur pension pendant une durée indéterminée au début de leur retraite. Il va faire remonter .
5. **Permutations informatisées :** assouplissement des règles, quota ministériel, // ineat : nous abordons ce sujet en pointant les nouvelles modalités des permutations informatisées et de l'obligation faite par le MEN d'accueillir un nombre important de collègues par ce système. Cette injonction a pour conséquence de rendre les mutations par ineat/exeat pratiquement impossibles étant donné les suppressions de postes qui ont lieu chaque année dans le département. L'IA , même s'il serait plutôt favorable a une seule modalité de mouvement inter-départements, convient que les ineat permettent de résoudre des situations familiales difficiles, que des mutations de conjoints non E.N. (par exemple) peuvent générer. Nous insistons sur la nécessité de conserver la possibilité de garder cette possibilité dans le département. Il explique le choix ministériel par la nécessité de laisser à des personnels ayant passé le concours dans des départements éloignés, de pouvoir se rapprocher du sud-ouest, constatant dans le même temps que la réussite au concours dans notre académie est bien plus difficile que dans d'autres académies.
6. **Exeat :** combien de collègues sont partis du 65 ? Qui ? A ce jour aucun.
7. **Réforme de l'inspection ?** Vademecum départemental : au niveau national, l'inspection générale a sorti un texte qui réaffirme la notion d'inspection d'équipe pour renforcer la nécessité du travail collectif dans une école ; dans le même temps il indique qu'elles sont très difficiles à mettre en œuvre. Les IEN ont reçu un document définissant leurs missions. L'IA a amorcé un travail de réflexion avec les IEN pour définir une trame d'inspection commune à toutes les circonscriptions. Il réfléchit quant à lui à la nécessité de mesurer les performances des élèves et leur progression. Un débat s'engage autour de cette question, qui montre la complexité de ce sujet : redéfinir ce qu'est une évaluation, qu'entend-on par performances des élèves, quelle est la réalité de la formation des enseignants sur ce sujet, que mesure-t-on réellement quand on évalue les élèves, par rapport à quels objectifs fixés à l'école, le rôle des évaluations nationales (qui peuvent être biaisées), Nous affirmons qu'il s'agit d'une vraie question pédagogique, mais également d'une vraie question politique puisqu'elle découle directement de la mission que la société fixe à son école. L'IA privilégie les évaluations réalisées par les enseignants dans leurs classes comme étant les plus pertinentes. Il argumente sur les résultats constatés sur des écoles (hors 65) accueillant des enfants d'origine familiale similaires dont les évaluations montrent des différences importantes dans les résultats , à investissement professionnel des enseignants comparables, mais dont les outils mis en œuvre justifieraient à son sens les écarts constatés. Il ne remet pas en cause la somme de travail effectuée par les enseignants, mais plutôt

la pertinence des modalités de travail. Il parle d'un « effet maître », nous aussi, mais nous ne mettons peut-être pas le même contenu derrière cette expression. Dans le 65, il affirme avoir été impressionné à son arrivée par la qualité du travail fourni par les collègues. Il ajoute que 98% des rapports d'inspection (qu'il lit attentivement) sont positifs et qu'il reçoit très peu de contestations. Nous lui faisons remarquer que, quand la distorsion entre ce qui s'est passé pendant l'inspection et ce qui est écrit dans le rapport reste acceptable à leurs yeux, les collègues ne font pas forcément la démarche de réagir, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient en accord avec la totalité de ce qui est écrit. Nous rappelons également que les déclarations très violentes de quelques ministres récents de l'éducation nationale sur le travail des enseignants ont laissé des traces. Les collègues souhaitent que le moment de l'inspection soit plutôt un moment d'échange et de conseil. A ce propos, l'IA nous indique qu'il pense que l'inspection n'a pas, à son avis, le même retentissement, ne représente pas les mêmes enjeux pour un jeune prof et pour un enseignants en fin de carrière. Il évoque la piste d'une inspection « allégée » pour ces derniers, qui serait un moment de réflexion sur un sujet, sans forcément l'observation d'une séquence en classe. A propos du vademecum départemental, il considère qu'il est globalement marqué par le bon sens, mais qu'en regard de ce qu'il constate de la pratique des inspections dans le 65, il n'est pas sûr de son utilité. Nous l'informons que cela n'a pas toujours été le cas, que des disparités importantes existaient entre les différentes circonscriptions, et que des questions de personnalités particulières avaient conduit à l'élaboration de ce document. Que ce qui s'est produit dans le passé peut se reproduire. Le chapitre se clôt sur l'affirmation que ce protocole reste en vigueur tant que la décision inverse n'a pas été arrêtée.

8. **Réunions d'Information Syndicales :** 2 x 3 h : nous rappelons qu'il s'agit d'un droit pour tous les personnels et qu'à ce titre nous lui demandons de le faire apparaître comme tel. Les modalités de son application ayant changé l'an passé, nous souhaitons que la possibilité de participer à ces Réunions d'Information Syndicale sur le temps dévolu aux animations pédagogiques soit notifiée à tous les collègues. Cela éviterait par ailleurs de bloquer des places sur ces animations alors que les collègues ne s'y rendront pas. L'IA va réfléchir à la façon de clarifier cette question.
9. **Salaires ? Frais de déplacement département rural ? Indemnités chargés d'école:** la nécessité d'une revalorisation salariale pour tous étant un de nos combats, nous insistons particulièrement sur la faiblesse de l'indemnité que perçoivent les « chargés d'école » par rapport aux autres directeurs, étant donné que, même si le nombre d'enfants et de familles à « gérer » est inférieur, le travail administratif reste le même. D'une manière générale, la géographie de notre département rend inadapté le défraiement des frais de déplacement de nos collègues lorsqu'ils se rendent à des réunions institutionnelles. Ce sont des questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un IA, mais nous lui demandons de faire « remonter » notre demande.
10. **NBI CLIS :** position sur rattrapage : cette question est à l'ordre du jour de la réunion au rectorat à laquelle il se rend demain, ainsi que les frais de déplacement pour les enseignants exerçant sur des postes fractionnés. Concernant les maîtres de RASED, il nous informe que l'application CHORUS va modifier les modalités de leurs déplacements : pour chaque « sortie », ils devront saisir les informations afférentes, la validation sera effective tant que l'enveloppe budgétaire le permettra. Il est également conscient de l'alourdissement pour les maîtres et les personnels administratifs.
11. **Groupe de travail sur le remplacement dans le 65 : état des lieux pour prévoir les besoins; listes complémentaires ?** : nous demandons un état des lieux de la situation du remplacement dans le département et la réunion d'un groupe de travail sur cette question pour prévoir les besoins dans ce secteur. Le constat sur l'année passée est alarmant. Lors de l'audience intersyndicale du 1-09-09, l'IA a mentionné qu'il sait que des enseignants vont travailler alors qu'ils sont malades. Cette situation découle directement des problèmes liés au non remplacement. Pire, elle peut entraîner des arrêts de travail plus longs. D'une manière générale, le 65 présenterait un taux d'absentéisme particulièrement élevé, et un taux d'efficacité du remplacement particulièrement élevé également. Nous lui demandons de nous communiquer ces données, et quels sont les absences qu'il comptabilise dans ces données. Réponse : toutes les catégories de congés, y compris les congés de maternité et les longues maladies. Devant notre insistance, il ajoute que les congés pour maternité ne sont pas plus élevés qu'ailleurs, mais qu'en revanche les arrêts pour longue maladie sont notablement plus élevés. Il reconnaît qu'il ne s'agit pas d'arrêts de complaisance. Je lui indique qu'il n'y a pas si longtemps (une décennie environ) nous étions dans le peloton de tête des départements présentant le plus faible taux d'absentéisme à l'échelon national et ce de manière régulière. Il n'a pas d'explication sur les causes de cette inversion. Concernant le recours à la « liste complémentaire », il nous informe que l'an passé il n'a fait appel qu'à 1 enseignant pour le domaine très précis de l'enseignement en langue occitane. A ce moment de l'année (rentrée), la question ne se pose pas. Il envisage de demander au Recteur la possibilité de prononcer 2 ineat.
6. **AVS-CO, AVS-I :** outre la situation de la collègue qui s'est vu retirer une journée de salaire pour se rendre au tribunal prud'hommal l'an dernier, (l'IA est déjà intervenu sur cette question auprès du gestionnaire, il va recommencer, ledit gestionnaire ayant d'ailleurs changé à la rentrée), nous l'alertons sur le fait que les

Compte rendu de la CAPD du 8 septembre 2009

SNUipp : J. Noguère, C.Martin ,H. Charles, P. Torres, SE-UNSA : J. Rodriguez SGEN-CFDT : M.A. Noilhan, G.Verdier

* Passage Hors classe :

14 promotions cette année, ce nombre est fixé directement par le ministère.

* Phase d'ajustement :

Mme Capdevielle est nommée sur Andrest après ouverture à la rentrée, Mme Bernes est nommée sur Bernac-Dessus après ouverture à la rentrée. Le SNUipp65 est intervenu sur deux situations : Le cas d'un collègue qui s'est retrouvé avec un poste en première phase d'ajustement alors qu'il aurait dû se retrouver dans le dernier groupe parce qu'un autre n'a pas respecté la règle (classer tous les postes).

Le SNUipp65 a dénoncé une nouvelle fois les nouvelles règles du mouvement, et notamment sur la situation des PE 2 occitannistes qui participent à un mouvement académique dont personne ne connaît les règles d'affectation. L'IA va se renseigner au rectorat.

* Ineat- Exeat :

L'IA demandera au recteur la possibilité de faire des intégrations vendredi 11 septembre.

*Indemnité CE1 CM2 :

Critères pour l'obtention : Passation effective **et** remontée des résultats par les canaux officiels. Le SNUipp65 a dénoncé la situation des collègues qui n'ont pas perçu l'indemnité alors que le travail avait été fait mais remonté par voie papier. Cette indemnité sera versée avec le salaire du mois de septembre. Si tel n'était pas le cas, adressez-vous à votre IEN et tenez-nous informés.

*AVS :

Suite à la fin de son contrat (6 ans) la personne qui accompagnait un enfant handicapé sur Bazet ne pouvait plus le faire. Toutefois, un nouveau dispositif pour les Assistants d'Education permet un conventionnement avec des associations afin de poursuivre la mission auprès de l'enfant une convention signée au niveau national entre l'EN et notamment les PEP permet cette prolongation dans les H-P, l'IA est en cours de signature de conventionnement avec les PEP 65. Le SNUipp a demandé et obtenu que la CAPD 65 adresse un vœu au MEN afin de reconnaître le statut, les missions et l'utilité de ces personnels précaires auprès des enfants et des équipes. Nous demandons une formation et un recrutement statutaires pour ces personnels.

* Stage de remise à niveau :

Année 2008 : 53 stage organisés

Année 2009 : 58 stage organisés pour 250 élèves

Le SNUipp65, qui est opposé à ce dispositif, a demandé comment étaient choisis les collègues. Les IEN se sont chargés de ce choix (par exemple, des candidats à 2 stages pendant l'été se sont vus refuser le deuxième pour que tout le monde puisse en avoir au moins 1).

* Ecole numérique rurale:

46 Dossiers de subventions possibles, environ 9000 € par équipement. Critères nationaux pour l'acceptation + Ordre d'arrivée+ Dossier complet+ Validité technique. Pour le département, l'IA a complété ces critères + Projet pédagogique + Equilibre géographique. A ce jour, une première vague de subventions a été versée, 26 dossiers pour 70 candidatures. L'IA attend sa deuxième enveloppe pour poursuivre.

* Formation :

Cette année sera une année transitoire pour la formation initiale ; la situation est complexe et le 15 octobre date de clôture des inscriptions au concours, donnera une indication sur le nombre possible de lieux de stages d'observation et/ou en responsabilité à prévoir pour les candidats au concours. Cela aura pour conséquence de donner ou pas des heures de formation continue aux collègues du département, mais également l'attribution d'une indemnité pour les maîtres d'accueil temporaire.

* LVE :

Le SNUipp65 rappelle que la loi n'oblige pas les collègues à décroquer, il s'agit d'un échange de service sur le mode du volontariat. L'IA renvoie aux équipes la gestion de ce problème épineux que sont les effets d'annonce quand tous les moyens ne sont pas au rendez-vous.

* Calendrier scolaire :

Pont de l'ascension rattrapé le mercredi 12 mai, la journée du vendredi 14 mai

Journée de solidarité mercredi 16 juin

Ce sont des propositions que l'IA va notifier aux fédérations de Parents d'Elèves

Versement de la prime évaluation

Cette prime de 400 € devrait être versée en septembre. Ce sont les IEN qui ont listé les collègues éligibles dans chacune des écoles de leur circonscription. Tout enseignant ayant fait passer les évaluations, les ayant corrigées et en ayant rendu compte aux familles doit recevoir cette prime (au prorata de sa quotité de service, éventuellement). Si le travail a été organisé en équipe, l'IEN effectue la proratisation du montant alloué à l'école. **Le ministre s'est engagé à ne pas sanctionner les enseignants ayant respecté la consigne syndicale unitaire. Cette consigne concernait les modalités de remontée de ses résultats des évaluations par d'autres moyens que ceux mis en oeuvre par l'administration (papier, logiciel syndical).**

Vérifiez votre bulletin de salaire du mois de septembre.

Si un problème, par exemple lié à la non transmission des résultats, surgissait pour le versement de cette prime, **n'hésitez pas** à en faire part au **SNUipp65**, afin que notre direction nationale intervienne auprès du ministère.

Joëlle Noguère, SD

Réunions d'Information Syndicales : Ce qu'il faut savoir pour y participer

Chaque enseignant, qu'il soit syndiqué ou non, a le droit de participer à des Réunions d'Information Syndicale sur le temps de travail (6 h par année scolaire).

Ces heures de participation à des ½ journées d'info syndicale sont à déduire, de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques.

Comment faire ?

- 1 Vous vous inscrivez aux 18 h d'animations pédagogiques**
- 2 Vous avez droit à deux 1/2 journées de R.I.S. par année scolaire, donc vous choisissez les 2 animations pédagogiques auxquelles vous ne vous rendez pas, même si elles ne correspondent pas aux dates des R.I.S. que nous vous proposerons**
- 3 Vous informez votre circonscription que vous n'assisterez pas aux 2 animations pédagogiques que vous avez choisies, afin de libérer des places pour des collègues qui pourraient être intéressés, et vous adressez la demande (voir au dos) à votre IEN avant la R.I.S. (pas de délai à respecter)**
- 4 Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si vous en avez besoin.**

Le droit de participer à ces ½ journées sur le temps de travail a été gagné par la lutte.

Libre à vous de l'utiliser pour débattre avec les collègues, vos collègues, dans un cadre respectueux de la parole de chacun.

C'est ensemble que nous construisons et ferons avancer les propositions des enseignants pour l'école de la République.

Nom

Prénom

Ecole ou établissement

s/c de Mme. M. l' IEN de la circonscription
de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 65 qui aura lieu à Tarbes, **au siège du syndicat**, le de h à h.

Date et signature

Rencontre au Conseil Général

Pour des raisons de disponibilité, nous n'avons pu être reçues par Madame la Présidente Josette Durrieu. Nous avons rencontré Madame Josette Bourdeu, élue de Lourdes Est, assistée de la collaboratrice du Directeur de Cabinet de la Présidente.

En préambule, le Snuipp a rappelé la responsabilité du Politique dans les décisions concernant l'Ecole.

Le prochain CDEN étant prévu le 29 septembre (un certain nombre d'élus y siègent), nous avons exposé les problèmes rencontrés l'an passé dans le département en précisant qu'au vu de la remontée constante des effectifs et de la diminution constante elle-aussi des moyens, la situation ne s'améliorerait pas cette année :

- la suppression systématique des postes de Tit. Mob. conduit à l'insuffisance des moyens de remplacements
- la dégradation accrue des capacités d'accueil en maternelle, ne permet plus l'accueil des enfants de 2 ans dans la plupart des écoles, et à moyen terme menace la scolarisation des 3 ans (cf. Seine-St-Denis)
- la diminution des postes de RASED, élargit les secteurs d'intervention des maîtres spécialisés. L'enveloppe budgétaire qui devrait couvrir leurs déplacements professionnels n'a pas augmenté en conséquence. Des enfants qui devraient être admis dans des établissements spécialisés sont dirigés, faute de place, vers les CLIS. Les enfants qui devraient bénéficier du dispositif CLIS restent, faute de place encore, dans les classes ordinaires. Cet effet domino est délétère pour la prise en charge de la difficulté scolaire. L'aggravation des conditions sociales conduit à une telle augmentation du nombre d'élèves que les RASED devraient suivre, que l'institution scolaire ne pourra bientôt plus y faire face. Nous sommes proches du point de rupture.
- Nous avons aussi alerté nos interlocutrices sur les situations critiques (en terme d'effectifs pléthoriques) non résolues à ce jour : Capvern, Pouyastruc, Loubajac.

Comme lors de nos rencontres avec certains maires, nous avons constaté la méconnaissance totale par les élus des questions concernant les « Jardins d'Eveil » et les E.P.E.P. Ils ont bien volontiers reconnu l'absence d'informations officielles sur ces sujets qui les concernent de fait au premier chef (décision politique, financements, organisation), et se sont montrés demandeurs de réunions pour en débattre.

- Nous avons exposé nos positions sur les Jardins d'Eveil et les dangers que ceux-ci représentent en terme d'égalité (déjà mise à mal) sur l'ensemble du Territoire, en terme de réduction des inégalités socio-culturelles, en terme de réduction de l'offre de scolarité (on parle de mode de garde et non plus d'apprentissages), en terme de gestion des fonds publics et de taux d'effort pour les communes

- Nous avons évoqué le projet de création des E.P.E.P en pointant tous les risques prévisibles de dégradation du service public d'éducation sous-jacents derrière les intentions affichées (mixité sociale, émulation pédagogique en milieu rural, mutualisation des moyens, création d'un statut de directeur d'E.P.E.P.) . L'analyse que fait le SNUipp de ce dispositif nous fait craindre là encore la diminution des moyens alloués à l'école publique, la mise en concurrence des établissements, la marchandisation accrue de l'école, la rupture du lien entre les élus et leur école, l'évolution du métier de Professeur des Ecoles dans ce contexte, la mise au pas des enseignants par la création d'un échelon hiérarchique direct avec le directeur désigné par l'IA.

Le SNUipp a sollicité l'aide logistique du Conseil Général pour rencontrer les Maires et les Conseils Municipaux du département lors de réunions cantonales . Madame Bourdeu en a accepté le principe (nous nous recontacterons pour les modalités) et a proposé de faire inscrire ces questions à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée plénière du Conseil Général. Elle s'engage à faire un compte-rendu de l'entrevue à Mme la Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Cette entrevue nous a confortés dans l'idée qu'il faut intensifier la stratégie des rencontres directes avec les élus locaux pour les informer, et nous solliciterons donc dans les jours à venir une rencontre avec chacun des trois députés du département pour porter le débat au niveau parlementaire.

Joëlle Noguère et Roselyne Bergé-Sarthou

SONDAGE CSA-SNUipp : L'école au cœur

Quelles sont les lignes de force qui se dégagent de la 3ème enquête menée par le CSA pour le SNUipp sur « l'opinion des Français sur l'école maternelle et élémentaire » ?

Premier enseignement, selon le CSA « Les Français ont toujours une bonne image du fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire ». Elle est même plus positive qu'en 2008 retrouvant ainsi pour l'élémentaire (71% pensent qu'elle fonctionne bien) et pour la maternelle (78%) le niveau de 2007. Plus encore « ce sont les parents d'élèves qui se montrent plus satisfaits encore : 80% plébiscitent le fonctionnement de la maternelle et 77% celui de l'élémentaire ».

« Le trouble jeté sur l'école, l'an dernier, dans l'opinion » comme l'avait alors relevé Jean-Daniel Levy, analyste du CSA se serait-il dissipé cette année ? Ne faut-il pas y voir ici le résultat des nombreuses rencontres initiées par les enseignants avec les parents comme autant d'occasion de retisser du lien et recréer une confiance mise à mal par les propos ministériels ? Signe qui ne trompe pas, le CSA note que « la politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation semble dans l'ensemble peu lisible (29%) et peu soutenue dans l'opinion (36% trouvent qu'elle va dans le mauvais sens). »

« Pourtant, lorsqu'ils sont interrogés plus précisément sur les mesures relève le CSA, les Français en plébiscitent certaines et en particulier la modification des rythmes scolaires et en désavouant d'autres comme la réduction du nombre d'enseignants. » De plus, « ils continuent à avoir le sentiment que le métier d'enseignant est dévalorisé aux yeux de la société ».

« Pour les années à venir, les priorités des Français restent tournées vers la baisse du nombre d'élèves par classe et le suivi individualisé des élèves en difficulté. Enfin, les Français se montrent favorables à une scolarisation des enfants dès l'âge de 2/3 ans ».

.....BASE ELEVES.....

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU vient d'émettre un avis quant à la conformité de Base Elèves avec les recommandations du Comité des droits humains. Cet avis, en ce qui concerne les exigences de droit de rectification et d'effacement du fichier pour les parents, la sécurisation des accès, l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations doit être prise en compte. Le SNUipp confirme son opposition à tout fichier centralisé et soutient tous les collègues qui ne mettent pas en place base élèves tant que les interrogations formulées par l'ONU resteront sans réponses. Le SNUipp demande un débat public sur Base élèves à l'occasion du vingtième anniversaire de la convention internationale des droits des enfants. Le SNUipp demande aussi l'annulation des retraits de salaires et des retraits de fonction prononcés notamment à l'encontre de Jean-Yves Le Gall, d'Isabelle Huchard et de Bastien Cazals.



GRIPPE A / H1N1: pour vous aider à y voir plus clair ...

Alors que la plaquette destinée à informer les parents d'élèves sur le virus de la grippe A / H1N1 affirme que « les personnels des écoles et des établissements scolaires se sont préparés à gérer les cas groupés de grippe qui surviendraient dans le cadre scolaire », le SNU-IPP tente de vous aider à y voir plus clair dans la masse d'informations qui parviennent dans les écoles actuellement afin d'éviter la dramatisation tout comme la banalisation.

Pourquoi s'inquiète-on d'avantage de la grippe A H1N1 que de la grippe saisonnière habituelle ?

On sait qu'elle peut-être beaucoup plus contagieuse (elle pourrait toucher 4 à 5 fois plus de personnes que la grippe saisonnière). De plus, la souche virale peut muter au cours de l'hiver et devenir plus dangereuse, d'où la nécessité d'une hygiène rigoureuse.

Quelles sont les personnes présentant un risque face à la grippe A H1N1 ?

Les femmes enceintes présenteraient un risque accru à compter du 3ème trimestre de grossesse. Les personnes présentant une maladie chronique (maladies respiratoires, maladies cardiovasculaires, insuffisances rénales, etc...) sont également à risque. Le Ministre assure que la situation des personnels les plus fragiles face à la pandémie fera l'objet d'un examen au CHS : les femmes enceintes devraient pouvoir par un arrêt maladie ou une autorisation d'absence spéciale, éviter d'être en contact avec des malades.

Je pense faire partie des personnes présentant un risque. Que dois-je faire ?

Il est important de manifester votre inquiétude auprès de votre médecin traitant ou d'un médecin généraliste agréé (http://www.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/pDocs/public/r3419_61_med-generalistes08.pdf)

Dans ma classe j'ai des élèves qui font l'objet d'un PAI ou d'un PPS. Quelle est leur situation face à la grippe A H1N1 ?

Ils peuvent effectivement faire partie des élèves présentant un risque (voir liste arrêtée par le ministère de la santé). Toute décision concernant leur présence à l'école ne peut être prise que par le médecin de l'éducation nationale ou traitant. La continuité pédagogique doit être mise en oeuvre, pour ces élèves qui pourraient être maintenus temporairement dans le milieu familial.

Il y a un ou plusieurs cas symptomatiques dans ma classe. Que dois-je faire ?

- 1) Vous le signalez au directeur / à la directrice.
- 2) Le directeur / la directrice prend les mesures décrites dans la circulaire spécifique : isolement et surveillance de l'enfant à qui l'on fait porter un masque, appel des parents du ou des malades afin qu'il(s) consulte(nt) leur médecin traitant (et non les urgences !), information du personnel de l'école.
- 3) Ensuite, le directeur / la directrice établit la liste nominative des malades ainsi que des absents pour cause de grippe et des contacts rapprochés (autres enfants de la classe) + la fiche INVS (attention : uniquement les zones non grisées) et les transmet au secrétariat du médecin scolaire, Mme OCCELLI par mail : . Enfin, il / elle téléphone au Docteur OCCELLI afin qu'il mette en place avec la ou les familles la procédure de prélèvement ...
- 4) Enfin, le Préfet et la DASS devraient décider de la fermeture de l'école et c'est au directeur / à la directrice qu'il revient d'en informer les parents d'élèves de son école.

Mon école est fermée suite à des cas groupés. Vais-je continuer à percevoir mon traitement ?

Oui. De même, les indemnités fonctionnelles seront maintenues (prime ZEP, indemnités de direction).

Peut-on m'obliger à me faire ou à faire vacciner mon enfant contre la grippe A H1N1 ?

Il ne s'agit pas d'une démarche obligatoire. On ne peut pas imposer une vaccination à un adulte, pour un mineur, la vaccination ne peut se faire qu'avec le consentement des parents ou représentants légaux.

Les enseignants vont-ils faire l'objet d'une campagne de vaccination ? A ce stade de l'épidémie, ce n'est pas prévu. En temps voulu nécessaire, un ordre de priorité sera défini. Les personnels de santé sont prioritaires. La priorité est donnée aux personnels de santé, médico-sociaux et de secours, en commençant par ceux qui sont en contact étroit avec les malades. Et par ordre de priorité, les groupes de population :

- les femmes enceintes à partir du 2ème trimestre
- Entourage des nourissons de moins de 6 mois
- Nourissons âgés de 6-23 mois avec facteur de risque
- Sujets âgés de 2 à 64 ans avec facteur de risque
- Nourissons âgés de 6-23 mois sans facteur de risque
- Sujets âgés de 65 ans et plus avec facteur de risque
- Sujets âgés de 2 à 18 ans sans facteur de risque
- Sujets âgés de 19 ans et plus sans facteur de risque

Le Secrétaire Général du SNU-IPP, Gilles MOINDROT a demandé au Monsieur le Ministre Luc CHATEL de préciser certains points de la circulaire concernant notamment le cas des fratries et la conduite à tenir par les enseignants dont les propres enfants seront atteints par l'épidémie mais aucune réponse sur ces questions n'a été apportée à ce jour. On peut donc en conclure que les situations seront réglées au cas par cas avec des disparités possibles ...

D'autres questions importantes se posent, et notamment celle du diagnostic par le médecin traitant et le retour qui en sera fait auprès du directeur d'école (et si les parents refusent de le communiquer ?). Les enseignants doivent-ils signaler tout enfant ayant le nez qui coule, prendre la température de leurs élèves ? Nous ne pouvons que vous conseiller de ne pas céder à l'affolement et de ne signaler les élèves que lorsqu'ils présentent plusieurs symptômes importants (fièvre et toux importantes donc aisément décelable). Moi-même directrice d'école, je vous conseille d'informer les parents au plus vite (si ce n'est déjà fait) de la nécessité d'appeler l'école si leur enfant est absent, y compris pour les écoles maternelles. Si vous appelez vous-même, cela devient ingérable, surtout en l'absence de décharge (j'ai testé).

Lorsque l'école est fermée, vous n'êtes semble-t-il pas tenus d'y venir, surtout si elle n'a pas été nettoyée (la désinfection n'est pas nécessaire). Pourtant, ce fut déjà le cas dans le département (école Charles PERRAULT). Par contre, vous êtes dans l'obligation d'être joignable afin de maintenir le lien pédagogique avec vos élèves et leurs parents (par téléphone ou par mail). Mais à ce sujet, le Ministre a reconnu que dans la grande majorité des cas (fermeture pour une semaine seulement), le recours au professeur référent ne serait pas utile.

En espérant vous avoir aidé à y voir plus clair ...

Pour le SNUIPP, Magali LABORDE

Pour de plus amples informations :

Pandémie grippale A/H1N1 : santé et sécurité au travail, maintien de la continuité pédagogique : <http://www.education.gouv.fr/cid48773/meng0920410c.html>

Bo spécial N°8 du 18 décembre 2008 : <http://www.education.gouv.fr/cid23214/menn0800945c.html>

Circulaire ministérielle du 31 juillet 2009 : Note aux directeurs d'écoles et professeurs : http://media.education.gouv.fr/file/Info_grippe/82/5/grippe-A-H1N1-note-directeur-ecole_108825.pdf
« Comment informer les familles ? Comment protéger les élèves ? Quels sont les gestes barrières ? » Dans le 4 pages d'information édités par le ministère :

http://media.education.gouv.fr/file/Info_grippe/27/4/Info-grippe-A-H1N1_94274.pdf
Impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir : <http://www.education.gouv.fr/cid48640/mene0919588c.html>

Rôle des personnels de santé dans le cadre d'une pandémie grippale : <http://www.education.gouv.fr/cid42600/mene0919020c.html>

Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A/H1N1 - Diffusion des gestes barrières dans les classes : <http://www.education.gouv.fr/cid48641/mene0900760n.html>

A télécharger : un petit dessin animé et des affichettes à destination de vos élèves (tous niveaux) sur le site de Bayard jeunesse : <http://www.bayardkids.com/grippeA>

Voici les questions examinées lors du CTPD :

CARTE SCOLAIRE

1°) Effectifs :

L'enquête de rentrée du SNUipp65 semble indiquer que la hausse prévue + 56 sera largement dépassée. Le SNUipp65 est donc intervenu pour rappeler sa position sur l'insuffisance de moyens alloués à l'école en général et au premier degré en particulier. L'IA a rappelé notre P/E (nombre de personnels en classe pour 100 élèves) justifiant ainsi notre dotation.

Les spécificités de notre département (ruralité, montagne, et plus de 70% des écoles qui ont trois classes ou moins) conduisent le SNUipp65 à considérer que la carte scolaire ne peut pas se faire uniquement sur ce calcul qui nous désavantage par rapport à d'autres départements de l'académie.

2°) Moyens

Le mauvais fonctionnement des permutations informatisées nationales, combiné à une mauvaise gestion des moyens dans certains départements de l'Académie, entraîne une situation inédite pour l'Académie de Toulouse, avec un surnombre de près de 200 collègues.

Le département est actuellement en surnombre de 3 collègues. A la même époque l'année dernière, le département était en surnombre de 6 collègues et a fini l'année à l'équilibre (après des départs pour congé longue durée ou des disponibilités). Afin de se retrouver dans une situation similaire, l'IA envisageait d'intégrer 3 personnes par inéat.

Le Recteur a refusé ces intégrations, au prétexte que cela ne ferait que grossir le surnombre académique.

L'IA a expliqué le dispositif qu'il envisage de mettre en oeuvre pour pallier le manque de moyens de notre département et contourner l'interdiction rectorale d'intégration. Il compte obtenir l'entrée provisoire de 3 personnes de l'Académie (2 du 31 et 1 du 32) pour exercer 1 an dans notre département. Il ne s'agit pas d'une intégration dans le 65, mais de la possibilité, pour des collègues travaillant dans un département de l'académie de Toulouse de travailler dans le 65 pour cette année scolaire. Renseignement pris auprès de l'administration, si les conditions d'exercice ne leur conviennent pas, ces collègues pourront refuser leur « mise à disposition » dans le 65.

Interrogé par l'IA, l'ensemble des syndicats, après une interruption de séance, s'est abstenu au moment de voter ce processus. S'il permet d'ouvrir un poste à Capvern, il a pour origine une gestion des moyens et des personnels condamnable :

- de la part du ministère qui a imposé au mois de mars des intégrations dans le 31 que ce département n'a pu gérer
- de la part de certains IA (31) qui refusent aux personnels des temps partiels qui permettraient pourtant de diminuer le nombre global de personnels en activité dans leur département.
- de la part du rectorat qui globalise des nombres sans tenir compte des réalités locales, des conditions de travail des personnels, des situations difficiles que vivent certains collègues qui attendent (pour certains depuis plusieurs années) d'intégrer un département de notre académie.

On entre dans un système qui risque de se pérenniser et qui préfigure une gestion brutale des moyens 1er degré par le rectorat, sans aucun contrôle paritaire, ce que nous n'acceptons pas. De plus il bloque les possibilités d'intégration par INEAT classique. L'IA ne prononcera pas d'inéat pour cette rentrée scolaire dans le département.

nota : cette gestion s'apparente à celle des TZR dans le second degré qui peuvent être appelés à se déplacer dans toute l'académie pour faire face à des situations d'urgence. Taillables et corvéables à merci.

3°° Classes élémentaires et maternelles

Ouvertures (3.75 au total) : TOURNAY élém., ANDREST élém., BERNAC DESSUS élém., 0.75 TARDES Henry Duparc occitan maternelle ; il ouvre chaque poste sur des postes de psy vacants, des rompus de temps partiels ou de décharge syndicale.

Demande d'ouvertures par le SNUipp 65

CAPVERN (RPI CAPVERN / LUTILHOUS) :

Le SNUipp65 est intervenu sur la base des effectifs **28 élèves supplémentaires** qui n'étaient pas attendus ont été inscrits pour la rentrée. Cette situation urgente nécessite une ouverture.

L'IA précise qu'il est très attentif à la situation et qu'il compte ouvrir.

POUYASTRUC 3 classes

Les effectifs de cette école sont en constante augmentation depuis 2000. Le directeur prévoit plus de **80 élèves** l'an prochain. Le SNUipp65 est donc intervenu pour demander une ouverture au vu de la situation, l'IA a répondu qu'il faisait avec les moyens qu'il a.



Attributions du Comité Technique Paritaire Départemental (CTP)

- Les CTPD ont à connaître des questions et des projets de textes relatifs :
- aux problèmes généraux d'organisation des administrations, établissements ou services ;
 - aux conditions générales de fonctionnement des administrations et services ;
 - aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel ;
 - aux règles statutaires ;
 - à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée ;
 - aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

Chaque comité technique paritaire est informé des possibilités de stages de formation offerts aux agents relevant de l'autorité auprès de laquelle il est institué.

Il reçoit en outre, communication d'un rapport annuel sur l'état de l'administration, du service ou de l'établissement public auprès duquel il a été créé. Ce rapport doit indiquer les moyens notamment budgétaires et en personnel, dont dispose cette administration, ce service ou cet établissement. Il débat de ce rapport.

Attributions de la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Les questions relevant de la compétence de la CAP peuvent être classées en trois catégories :

Cas pour lesquels la CAPD est obligatoirement consultée

- En matière d'avancement pour ce qui concerne les propositions ou les refus de titularisation.
 - L'établissement du tableau d'avancement d'échelon ou de grade.
 - En matière disciplinaire, la CAP intervient en tant que conseil de discipline.
- En matière de disponibilités, la CAP doit être consultée pour toutes celles prononcées à la demande de l'intéressé et qui ne sont pas de droit.
- En matière de détachement, réintégration après détachement.
 - En matière de notation, avancement, licenciement, mouvement, stages, listes d'aptitude, réadaptation, réemploi, congés de formation, ...

Cas pour lesquels la CAPD peut être saisie par l'agent concerné

- En cas de décision négative d'accomplir un service à temps partiel ou de litige d'ordre individuel relatif aux conditions d'exercice du temps partiel.
- En cas de refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue.
- En cas de contestation de la notation.
- En cas de refus, de la part de l'autorité compétente, de la démission de l'agent.

Cas pour lesquels la CAPD peut être consultée par son président ou à la demande de la moitié des représentants titulaires du personnel

- Pour toutes les questions d'ordre individuel concernant le personnel.
- Les membres des commissions paritaires sont soumis au devoir de discrétion concernant les documents nominatifs. Rappelons qu'est nominatif un document qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne nominativement désignée.

Journée mondiale pour un travail décent le mercredi 7 octobre 2009

rassemblement départemental à 17 h 30 place de la Mairie à Tarbes

à l'appel de

CFDT - CFTC - CGC - CGT - FSU - UNSA

AUTONOME DE SOLIDARITE LAÏQUE des Hautes Pyrénées,

7 rue Voltaire, 65000, TARBES, 05 62 93 86 65, 05 62 93 86 65, as65@wanadoo.fr

L'Offre Métiers de l'Éducation

Une réponse unique pour apporter une protection complète aux personnels de l'éducation

La défense des droits et responsabilités :

- protection juridique et prise en charge des frais pour toute intervention amiable ou judiciaire en faveur des personnes victimes ou mises en cause ;
- soutien psychologique et informations pratiques pour toute question ou toute difficulté liée à l'activité professionnelle.

Des solutions pratiques et financières en cas de dommages corporels résultant d'un accident du travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Un soutien immédiat par la proximité des interlocuteurs et un accompagnement adapté en toutes circonstances.

Qui peut souscrire ?

Tous les personnels de l'éducation (enseignement public ou privé laïque sans but lucratif), enseignants ou non enseignants (CPE, proviseur, agent technique...).

Plus d'information sur :

www.maif.fr/offreeducation
www.autonome-solidarite.fr



Conférence MAIF - Autonome de Solidarité - mercredi 7 octobre 2009 à 18h

Pour clôturer le 5e salon de l'éducation, la MAIF en partenariat avec l'Autonome de Solidarité, vous invitent à 18 heures à une conférence : « *Prévenir la violence scolaire* », animée par Yves Montoya, maître de conférence en sciences de l'éducation, membre de l'Observatoire Européen de la Violence Scolaire et Maître Jean-Pierre Caillé, avocat au barreau de Tarbes et président de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Hautes-Pyrénées.

Un chèque ressource d'un montant de 10 € sera offert aux PE1, PE2 et PLC2 sur le stand de la MAIF.

Il permettra d'acheter des ouvrages du réseau SCÉREN à la librairie du CDDP des Hautes-Pyrénées.



RPI POUYFERRE- LOUBAJAC

Avec une moyenne par classe supérieure à 25 élèves et un potentiel d'élèves en constante augmentation (des élèves sont inscrits à Lourdes faute de place), le SNUipp65 est donc intervenu pour demander une ouverture. L'IA a convenu de la situation sans autre réponse.

TARBES Mistral :

27 élèves par classe avec une clôture des inscriptions depuis le 15 juin.

Le SNUipp65 est intervenu pour rappeler la situation de cette école en ZEP. Il faut donner les moyens à cette école de dispenser l'enseignement dans de bonnes conditions. L'IA a écouté nos arguments sans sourciller et suite à notre demande il nous a rappelé que la Mairie de Tarbes avait demandé un audit sur la situation des écoles de Tarbes sans nous en dire plus.

BONNEFONT : (RPI BONNEFONT / BURG / MONTASTRUC)

Avec les effectifs de cette classe **27** élèves sans aucun 2 ans la situation de cette école doit être suivie attentivement.

Toutes ces demandes d'ouverture, ainsi que les ouvertures provisoires, seront examinées lors de la prochaine carte scolaire (début 2010).

Frais de déplacement pour les RASED :

Le SNUipp65 est intervenu pour rappeler à l'IA sa position sur les frais de déplacement. En effet, selon les chiffres de l'IA, la somme allouée pour les frais de déplacements (ien, rased, cpc) n'a pas augmenté depuis 2007. Le SNUipp65 a rappelé qu'il attend toujours les critères de ventilation de cette enveloppe. Pour réponse l'IA demande aux personnels « de ne pas dépasser l'enveloppe allouée ».

Nous rappelons que si les collègues qui dépassent cette enveloppe engagent une procédure au TA, ils obtiennent gain de cause.

Le SNU65 accompagnera les collègues dans cette démarche qui ne peut être qu'individuelle.

Le SNU65 a demandé les obligations de service des RASED :

Ils peuvent participer aux animations pédagogiques mais ce n'est pas une obligation.

S'ils y participent il faut le déduire des 78h prévues pour le temps de concertation L'IA refuse de déduire ces heures du temps élèves.

Contrats aidés :

Le SNU65 est intervenu pour demander l'évolution des postes sur les différentes missions (assistance à la direction et EVSH).

En effet le SNU65 note une diminution des personnels d'aide à la direction alors que la somme de travail administratif est en constante augmentation.

AVSi - AVSco :

Un dispositif de remplacement est prévu : les AVS-co se substituent aux AVS-i si le besoin existe.

Convention Etablissement Spécialisés : une série de réunions est prévue pour cadrer l'organisation des établissements. Le SNU65 va mener une enquête auprès des collègues des établissements.

IENTERMINELLE : les 3 postes prévus pour l'Académie sont toujours vacants. Le fonctionnement à cheval sur deux départements, 32 - 65 par exemple, peut expliquer cette situation.

L'IA a proposé aux syndicats un groupe de travail sur les implantations des postes afin de mettre à plat des situations difficiles (Campan par ex.)

Le SNUipp 65 a demandé :

la carte des emplois par catégories

le PAP 2008 : indicateur de performances du système éducatif.

le nombre d'heures péri éducatives ainsi que leur ventilation et les critères d'attribution

la somme allouée pour les intervenants langues vivantes

la somme allouée pour les stages de remise à niveau

la somme allouée pour l'accompagnement éducatif

la somme allouée pour les équipements numériques ruraux

Les élus SNUipp65 au CTP :

Alain Baylac, Sylvain Boisseau, Hervé Charles, Claude Martin, Martine Fochesato, Pierre Torres

La VOTATION citoyenne contre la privatisation de la POSTE

Cette opération se déroulera sur le Territoire National pendant la semaine du 28 septembre au 3 octobre. Le dépouillement aura lieu le 3 octobre et les résultats seront recensés au niveau national. Pour voter, vous trouverez dans ce bulletin, un exemplaire de bulletin de vote, la profession de foi et une enveloppe T. Vous devrez inscrire vos NOMS, Prénoms et adresse pour que nous puissions compléter les feuilles d'émargement à réception, afin que cette **VOTATION se fasse dans les règles**. Votre vote doit nous parvenir **au plus tard le samedi 3 octobre** pour être comptabilisé. Pour respecter la confidentialité du vote, vous pouvez le mettre dans une enveloppe vierge que vous glisserez dans l'enveloppe T. Vous pouvez distribuer cette information aux parents d'élèves de votre école, (pensez àagrafer le document de façon à ce qu'il ne soit pas lisible si vous le confiez aux élèves), pour qu'ils puissent se rendre sur un des lieux du département où des urnes seront installées (postes, mairies, marchés ...).

La Poste : associations, syndicats, partis lancent un appel "historique"

Des syndicats, associations et partis politiques de gauche ont lancé un appel commun et un comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal, qualifiant cette initiative d'"historique".

Parmi les signataires de cet appel commun : la CGT, la CFTC, FO, Solidaires, la FSU, Attac, Droit au logement, la Fondation Copernic mais aussi le Parti socialiste, le Parti communiste, Les Verts et le Nouveau Parti Anticapitaliste. Nous estimons tous que nous vivons un moment historique. Il y a longtemps qu'il n'y avait pas eu une convergence de cette ampleur entre les organisations syndicales, les associations et les partis politiques. Il faut que le gouvernement renonce à son projet, il faut soutenir la grève du 22, obtenir un débat public, et si ce n'est pas le cas, il y a la perspective du référendum.

Une nouvelle disposition de la Constitution datant de juillet mais non encore entrée en vigueur permet d'organiser un référendum "à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales", soit environ 4,5 millions de personnes. C'est ce que nous demanderons en participant massivement à la « VOTATION » qui se déroulera du 28 septembre au 3 octobre sur tout le territoire national.

Nous avons le soutien d'un grand nombre d'élus locaux.

L'annonce mercredi par Nicolas Sarkozy de la création d'une commission chargée de réfléchir d'ici fin novembre à l'avenir de La Poste, est une manœuvre face à la mobilisation qui monte.

Le projet d'ouverture de capital de La Poste est une offensive sans précédent contre le « noyau dur du service public ». C'est une attaque contre un symbole cher à l'ensemble de la population, ajoutent les signataires de l'appel. On peut très bien imaginer à l'avenir qu'un facteur ne passe qu'une fois par semaine dans les villages reculés parce que tous les jours, ça coûte trop cher.

Les syndicats ont enfin réitéré leurs craintes pour l'emploi, redoutant des "dégraissages massifs" dans le cadre d'une ouverture de capital.

Profession de foi **Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal Consultation nationale le samedi 3 octobre 2009**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Actuellement, La Poste est un établissement public. Premier service public de proximité, son rôle est crucial pour la collectivité et plus particulièrement en période de crise. C'est pourtant le moment choisi par le président de la République, le gouvernement et la direction de la Poste pour transformer La Poste en société anonyme.

Que le capital soit détenu à 100% par des capitaux publics ne change rien à l'affaire. Chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans la société anonyme, (France Telecom, EDF, GDF...), avec des conséquences immédiates : réduction de la qualité du service, suppressions massives d'emploi, augmentations tarifaires, priorité à la satisfaction des actionnaires. La transformation en société anonyme constitue la première étape d'une privatisation programmée de La Poste.

Gouvernements et direction de La Poste ont dégradé la qualité du service postal en limitant les investissements répondant à l'intérêt général. Depuis 2002, plus de 6 000 bureaux de poste sur 17 000 ont été "transformés" et plus de 50 000 emplois supprimés. La population est la première victime de ce désengagement ! Cela se traduit par l'espacement des tournées, les délais croissants de livraison du courrier, les réductions d'horaires, l'allongement des files d'attente quand le bureau de poste n'a pas été carrément supprimé.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers la rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Un Comité national regroupant plus de 50 organisations a été créé en septembre 2008, autour d'associations, de syndicats et de partis politiques. Il a demandé au président de la République d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité. Sans réponse à ce jour.

C'est pourquoi, face à la menace de privatisation de La Poste, le samedi 3 octobre 2009, lors de la consultation nationale organisée près de chez vous, vous exprimerez votre refus en votant massivement NON au projet gouvernemental.

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

<http://www.appepourlaposte.fr/>

Les PEP 65, c'est une association laïque de solidarité au sein de l'école publique. Cette association complémentaire bénéficie (pour combien de temps encore ?) d'un poste d'enseignant détaché.

Dans les Hautes-Pyrénées, les enseignants nous connaissent bien par notre activité de classes de découvertes dans nos structures d'Artigues et d'Argelès.

Par contre, notre intervention pour l'aide financière individuelle auprès d'enfants rencontrant des difficultés est moins identifiée. C'est pourtant la première raison d'être de notre association depuis sa fondation, au sein de l'école publique, en 1915 !

L'intégralité des adhésions récoltées dans les classes est intégrée à une caisse de solidarité. Son fonctionnement est transparent et son contrôle est effectué par des enseignants volontaires adhérents des PEP.

Tous les collègues peuvent solliciter l'usage de cette caisse pour aider des enfants de leur école. C'est simple et très facile à mettre en œuvre.

N'hésitez donc pas :

à rejoindre notre association,

à participer et faire participer les enfants à la campagne d'adhésion,

à solliciter cette caisse chaque fois qu'un enfant ou une famille en a besoin : un simple coup de fil au 05.62.93.67.65 ou une lettre suffisent pour cela... notre seul interlocuteur est l'enseignant de l'enfant ou le directeur de l'établissement qui explique et quantifie le besoin. L'aide est versée à la coop de l'école, l'enseignant utilise l'aide (jamais d'argent donné directement aux familles...)



**La MAE
contribue
à notre sérénité**

**7, Rue VOLTAIRE
65000 TARBES
Tél : 05-62-93-49-29
Fax : 05-62-93-49-39**

**MUTUELLE
ACCIDENTS
ELEVES**

Depuis son origine, la MAE concrétise, par son action, les valeurs fortes défendues sans relâche par les Enseignants : la protection de l'avenir des Enfants et le droit à la scolarité quels que soient les imprévus et les milieux sociaux.

Pour satisfaire ces objectifs, la MAE, seule vraie mutuelle de l'Ecole, **couvre les élèves adhérents en toutes circonstances**, qu'ils soient victimes ou responsables d'un accident dans le cadre scolaire ou extra-scolaire.

Des garanties de très haut niveau permettent à l'Enseignant dont les élèves sont à la MAE de se consacrer à ses activités pédagogiques en toute quiétude. **Souvent mis en cause par les assureurs généralistes, l'Enseignant sait que la MAE ne s'engage pas dans ce type de pratique.**

Attentive à la situation matérielle difficile de milliers de familles, la MAE propose **une**

« protection scolaire » de très bon niveau accessible à tous pour 9.90 euros seulement.

La MAE, c'est aussi la solidarité. Véritable mutuelle moderne, elle s'engage par des partenariats qu'elle développe avec les Enseignants, les Associations et les Institutions à aider les familles en difficulté par ses Actions de Prévention, ses Actions sociales et ses Actions pour une Education Citoyenne.

Pour tout renseignement, toute aide, toute suggestion, n'hésitez pas à prendre contact avec votre MAE départementale.

Tél: 05-62-93-49-29 Fax: 05-62-93-49-39